

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE JEUNES

ARTICLE 7 - CHAMPIONNAT NATIONAL U17

Les 84 équipes qualifiées pour disputer le CN U17 sont :

- a) les 66 équipes classées jusqu'à la 11ème place incluse des 6 groupes du CN U17 de la saison précédente.
- b) les 13 équipes des championnats U16 des Ligues régionales, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque Ligue.
- c) les 5 équipes supplémentaires sont issues des Ligues régionales **désignées par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur en début de saison, sur la base du classement des Ligues résultant du nombre total de licenciés U15 et U16 libres (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril de la saison précédente).**
En cas d'égalité sur le nombre total de licenciés U15 et U16 libres, les Ligues à égalité sont départagées sur la base du nombre total de licenciés U16 libres.

Les 5 équipes issues des 5 Ligues régionales sont désignées selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque Ligue.

- d) le cas échéant, et jusqu'à la date du 17 juillet, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 84 équipes participantes définies au présent Règlement seront choisies parmi celles classées 12ème des 6 groupes et départagées selon les critères ci-après :
 - 1. le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe classée 12ème avec les cinq autres équipes classées immédiatement avant elle.
 - 2. en cas d'égalité de points, par leur classement au Challenge du CARTON BLEU,
 - 3. en cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

Date d'effet : saison 2023 / 2024